Vente-contentieux

Par melon

Bonjour,

je suis en indivision avec mon ex, j'ai fais estimer notre appartement 4 fois, mon ex dit être d'accord pour vendre mais l'orque mon avocat lui demande les coordonnées de son avocat, elle ne les donnes pas, fait silence, elle me doit aussi une somme qu'elle à reconnue cela depuis 1 ans, je veux vendre depuis 1 ans, il y à des aspects contentieux, c'est pour cela que nous voulons les coordonnées de son avocat, elle prétend en avoir un, mais ne le communique pas.

Que pui-je faire ? car mon avocate dit qu'il ne faut pas trop lui envoyer de mail sinon c'est assimilé à du harcèlement donc elle attend...

Nul ne peut être contrait de rester en indivision.

Quelle moyen de pression pouvons nous utiliser pour avoir les coordonnées de son avocat ?

Merci d'avance

Par Pragmatico

BONJOUR...
Pourquoi ne lancez vous pas une procédure de licitation judiciaire...
Si une dette prouvable existe, demandez à votre avocat si la procédure de licitation oblique est valable dans votre cas...

Par Nihilscio

Bonjour,

Il n'est pas nécessaire de connaître le nom de l'avocat de votre ex pour lancer la procédure. Elle recevra l'assignation. Comme la représentation par avocat est obligatoire, soit elle fera intervenir son avocat soit elle laissera rendre un jugement réputé contradictoire.

Par melon

avant de faire une procédure en licitation, faut-il lui transmettre les mandat de vente ?
licitation = vente au enchère ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous commencez toujours par une démarche amiable : présenter par courrier RAR votre proposition de mise en vente avec une date limite de réponse. (d'ailleurs votre avocat pourrait vous le rédiger!)

Ensuite après avoir passé la date limite sans réponse ou après un refus, votre avocat saura lancer la procédure de licitation judiciaire.

oui, c'est une vente aux enchères le plus souvent, avec un prix probablement moindre que le marché.

Parfois cette perspective permet de ramener à la raison l'indivisaire récalcitrant....

Par melon

vente forcer dans cas possible ?

Par yapasdequoi

Vous pouvez faire une phrase ? Qu'entendez vous par "vente forcée" ?

Par melon

vente forcée, vu qu'elle est d'accord pour vendre mais que nous avons pas plus de détail et qu'elle ne communique pas son avocat, pui-je faire une procédure en vente forcée ?

Par yapasdequoi

Je ne sais pas de quoi vous parlez.
La procédure s'appelle "licitation judiciaire".
Demandez à votre avocat.

Par melon

vente forcée pour pouvoir vendre moi même sans l'accord de mon ex, bien différent de licitation.

Par yapasdequoi

Bah non. Comme déjà répondu : vous ne pouvez pas vendre sans son accord. Voilà.

Par melon

sans son accord je fais comment ?

Par yapasdequoi

Déjà répondu. Relisez les réponses précédentes.